

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 8
Absents et excusés : 3
Procurations : 2
Votants : 10

N° 2024 – CA – 06 :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à 09h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN,

Présents : Christine LATAPIE, Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET, Françoise VITIELLO, Isabelle COURTIAL,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à Sylvain TRIADOU), Marie-Claude BOIDIN (pouvoir à Françoise VITIELLO),

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT,

Secrétaire de séance : Christine LATAPIE.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12,

CONSIDERANT la présentation faite aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S du budget primitif de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que lesdits membres se sont assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT qu'ils ont statué :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des voix :

- Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil d'Administration du CCAS,
- Adoptent le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget du C.C.A.S.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe KEROSLIAN



La Secrétaire de séance,

Christine LATAPIE

Certifiée exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le : **12 AVR 2024**